

Piles et accumulateurs et déchets de piles et d'accumulateurs: compétences d'exécution conférées à la Commission

2007/0036(COD) - 24/10/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Johannes **BLOKLAND** (IND/DEM, NL), le Parlement européen a arrêté- en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision -sa position en vue de l'adoption de la proposition visant à modifier la directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission.

Les députés estiment qu'il convient de conférer à la Commission la compétence d'adapter l'annexe III et d'adopter et de réviser les règles relatives aux **exportations** des piles et des accumulateurs suivant la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle.